

BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES

POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE
18 RUE DIDEROT - BP 30 — 13632 ARLES - TEL 96.41.36

Première série — N° 7 PRIX 3 F. Bulletin trimestriel - Décembre 1972



Programme

Nous reprendrons le programme publié par M. H. Dauphin, dans le bulletin n° 1 de la Société des Amis du Vieil Arles.

- 1 — Publication d'un bulletin.
- 2 — Démarches et campagnes pour le classement de monuments non encore classés.
- 3 — Démarches et campagnes pour l'achat d'immeubles ou vestiges intéressants.
- 4 — Démarches et campagnes pour l'exhumation de monuments enfouis.
- 5 — Démarches et campagnes pour le dégagement de monuments de certaines constructions parasites.
- 6 — Démarches et campagnes pour la restauration des monuments.
- 7 — Démarches et campagnes pour la réparation des monuments.
- 8 — Commission des fouilles au service du conservateur des musées.
- 9 — Lutte contre l'abus général de l'affichage.
- 10 — Sauvegarde des noms typiques des rues, quartiers, boulevards.
- 11 — Publication de guides catalogues de chaque musée.
- 12 — Embellissement de la ville et mise en valeur des sites et monuments
- 13 — Demander la création d'un prix d'Arles à l'instar du prix de Rome.
- 14 — Aide aux musées existants et aux créations nouvelles.
- 15 — Organisations d'excursions, cours, conférences, visites commentées.
- 16 — Faciliter la réunion de congrès archéologiques.
- 17 — Aide au Syndicat d'initiative.
- 18 — Sauvegarde des monuments non classés et de biens particuliers.
- 19 — Concours pour les jeunes des écoles.
- 20 — Amélioration du gardiennage des monuments.
- 21 — Restitution d'œuvres ou de monuments détenus par ailleurs.
- 22 — Mesure contre le vandalisme.
- 23 — Encouragement du folklore arlésien.

Pour répondre aux préoccupations actuelles, nous ajouterons :

- 24 — Documentation des constructeurs : propriétaires et entrepreneurs
- 25 — Publicité au bénéfice des réalisations réussies restaurations et améliorations.
- 26 — Inventaires des éléments constituant le patrimoine artistique secondaire de la ville d'Arles ; niches, porte anciennes, vieux hôtels.
- 27 — Collaboration avec tous les organismes qui travaillent à la sauvegarde de la Vieille Ville.

En bref : **INFORMER - ENCOURAGER – COLLABORER**

pour

DÉGAGER - PROTÉGER - RESTAURER

le patrimoine historique et esthétique arlésien.

SOMMAIRE

Éditorial	page 1
Les faits divers du temps passé	page 2
La veillée en Provence Contes et légendes	page 5
Arles et ses chevaliers	page 7
Lorsque Arles était port de mer (suite)	page 11
Contes du Pays d'Arles Les coings du mas de l'Ase	page 17
Les grandes pages de l'histoire d'Arles en Provence	page 18

ÉDITORIAL

Deux ans déjà qu'une première réunion d'une vingtaine de bonnes volontés ressuscitait les « Amis du Vieil Arles ».

Leur but : créer une ambiance favorable à la protection de la vieille ville pour dégager, protéger, restaurer les bâtiments et les sites, qui ont une valeur historique ou esthétique, autres que nos grands monuments inscrits sur le guide Michelin. Car notre ville est riche en façades harmonieuses, en petites cours intérieures pittoresques, en perspectives originales. Malheureusement, elle est gâchée par le défaut d'entretien.

Il n'y a qu'à flâner en ville le dimanche matin quand tous les magasins sont fermés, que l'attention n'est plus retenue par les vitrines et que la circulation automobile nous laisse un peu de loisirs.

Levons les yeux au niveau des étages. Nous sommes démoralisés par le nombre de façades lépreuses et la quantité de volets à demi rongés par les intempéries qui n'ont pas reçu une couche de peinture depuis plus de vingt ans.

Combien de propriétaires, qui ne sortiraient pas avec une tache ou un rapiécage sur leurs vêtements ou encore une aile enfoncée à leur voiture, restent insensibles au style « clochard » que prennent leurs maisons.

C'est hélas cet aspect que nous offrons aux touristes qui viennent visiter notre ville et qui en recherchent une meilleure connaissance à travers son architecture.

Mais alors comment restaurer ces vieilles maisons et leur rendre leur charme d'antan ? Ce problème n'est pas simple car bien souvent les occupants ne sont que locataires et les propriétaires ne disposent pas, dans la majorité des cas, de moyens financiers suffisants.

Cet aspect de la question ne nous a pas échappé non plus qu'à la municipalité qui a l'intention de l'étudier au sein de la commission de l'urbanisme.

Nous aimerions connaître les suggestions des intéressés sur cet important sujet.

Nous profitons de ce numéro de notre bulletin pour adresser les meilleurs vœux de Nouvel An des membres du bureau à tous nos adhérents et pour leur faire connaître que **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** annuelle de notre association se tiendra salle Henri Conte, annexe de la mairie, le samedi 27 janvier 1973 à 18 heures.

À l'ordre du jour figureront le rapport sur les activités de 1972, le rapport financier de cette même année, le programme de notre action pour 1973 et les questions diverses.

Entrée sur présentation de la carte de membre.

Par ailleurs, la **COTISATION 1973** pourra, comme l'année dernière, être réglée avant et après la réunion. Cette formule, hautement souhaitable, nous évitera les énormes problèmes de temps perdu pour les encaissements à domicile. Toutefois, les personnes qui le désirent peuvent régler leur cotisation par chèque bancaire ou par CCP AMIS DU VIEIL ARLES 4439-15 MARSEILLE.

Le président **J. LANDRIOT**

Les faits divers du temps passé

NOËL 1913

C'était au bon vieux temps du gaz d'éclairage et des rues silencieuses les soirs d'hiver.

Effectivement, ce soir-là, toute la ville baignait dans un léger brouillard glacé que crevait par endroits le halo jaune et tremblotant des réverbères. Seules les boutiques encore éclairées soulignaient les trottoirs déserts. De-ci de-là, quelques passants attardés, quelques groupes de jeunes gens, parlant fort et riant, rompaient des échos de leurs voix le silence ouaté de la nuit et le bruit de leurs pas s'estompait peu à peu au tournant des vieux murs et des porches remplis d'ombre.

Huit heures venaient de sonner à la tour de l'Homme de Bronze.

Au coin de la rue de l'Amphithéâtre et de la rue du Quatre-Septembre, l'officine de M. Larget, pharmacien de 1^{re} classe, était encore ouverte. Non loin de là on devinait, surmontant les flaques de lumière pâle de deux becs de gaz, la masse écrasante et sombre du vieil amphithéâtre romain.

Devant la pharmacie les pavés reflétaient le miroitement des lueurs rouges et vertes projetées par les grandes vitrines où trônaient, sous les becs « Auer » aux larges manchons lumineux, les deux énormes bocaux en forme de bonbonne contenant un liquide coloré qu'en ce temps-là toutes les pharmacies arboraient à leur devanture.

Antoine Dartigues, le préparateur, s'affairait encore à cette heure, achevant la confection des ordonnances pour le lendemain matin, jour de Noël, qui était aussi le jour de garde de la pharmacie Larget. Son travail terminé, il irait dîner et rejoindrait ses vieux amis Martin, Garcia et Arnaud, tous habitués du café du Waux-Hall où, en attendant l'heure du réveillon, ils feraient un piquet animé.

La pharmacie était baignée d'un silence douillet, troublé seulement par le sifflement régulier du gaz dans les manchons et le ronflement de la grosse « Salamandre » de céramique verte qui assurait le chauffage de cette grande pièce.

De temps en temps, M. Dartigues montait à l'escabeau de bois ciré pour atteindre sur les étages supérieurs qui garnissaient toute la boutique les grands bocaux de faïence blanche contenant les herbes et autres poudres dont il composait les savantes médications prescrites par les médecins arlésiens – les « morticoles », comme les appelait, en privé, Antoine Dartigues.

De la rue on pouvait voir sa blouse, impeccablement blanche, virevolter et flotter du grand comptoir de noyer sombre, derrière lequel il officiait, à la caisse haute et majestueuse où trônait d'habitude l'opulente madame Benoit, employée comme lui depuis bientôt vingt ans par M. Larget qui sacrifiait volontiers quelques heures par jour à discuter des affaires de la cité car il était conseiller municipal et caressait l'espoir d'accéder à la magistrature suprême.

Notre préparateur était célibataire et la soixantaine semblait l'assurer de la permanence de cet état dont d'ailleurs il savourait les délices et la liberté, certes en tout bien tout honneur, car, humble et timide de nature, il était d'une moralité parfaite. Il ne laissait percer son humeur plutôt socialisante et peu conformiste qu'au café et avec ses amis.

Comme il levait la tête pour vérifier une pesée de rhubarbe sur la balance de précision placée sur le comptoir à hauteur de ses yeux, il vit qu'un homme se tenait tout contre la vitrine et le regardait sans bouger. Il était coiffé d'une casquette et paraissait mal rasé.

Absorbé par son travail, M. Dartigues n'attacha pas d'abord d'importance à cette présence et termina la préparation en cours. Il alla ensuite à la caisse pour y prendre une autre ordonnance ; mais, levant les yeux du papier qu'il avait commencé à lire, son regard rencontra à nouveau celui de l'homme à la casquette.

« Maï déqué faï aquiou, semblo Bigonnet ? », pensa-t-il tout haut en disparaissant derrière le comptoir central ; puis il s'absorba dans sa tâche. Cette préparation réclamant du calomel, il dut atteindre les rayons de droite, tout près de la vitrine.

M. Dartigues sentit un petit pincement au cœur, car, de toute évidence l'homme était un rôdeur, peut-être un ivrogne ou un bandit que l'éclairage de la pharmacie et le désert de la rue avaient incité à choisir cette boutique pour théâtre de son forfait.

Notre préparateur s'empara rapidement du bocal de calomel et retourna au comptoir. Il se sentait un peu protégé derrière ce rempart de bois et de vitrines. De là il pouvait à nouveau observer son malfaiteur entre les volutes sculptées de la corniche qui ornaient la partie supérieure de ce meuble monumental.

L'homme avait vraiment l'air patibulaire et son insistance à fixer la caisse ne laissait aucun doute sur ses intentions.

Certes, M. Dartigues était brave mais point téméraire et son agacement se transformait peu à peu en crainte, puis en peur.

Les gens de cette sorte, pensait-il, sont capables de tout. Peut-être celui-ci avait-il déjà un couteau à cran d'arrêt ouvert dans sa poche. « Voyons, que faire, se demande M. Dartigues ? ». Pas question d'aller fermer la porte à clef. Ce faisant il s'approchait encore plus de ce dangereux personnage lequel pourrait, d'un bond, être sur lui. Appeler M. Larget ? Mais il fallait traverser tout l'espace qui séparait le comptoir de la porte du fond donnant sur l'escalier qui menait à l'appartement du pharmacien. Mais en agissant ainsi, il tournerait le dos à son adversaire et celui-ci atteindrait la caisse avant qu'il ait pu donner l'alerte. Personne n'entendrait ses appels ; en effet, la maison était sourde et puis, là-haut, M. Larget et sa famille préparaient leur veillée de Noël dans la plus absolue insouciance.

Derrière son parapet de bois M. Dartigues était en plein désarroi. Il voyait déjà cet énergumène se jetant sur lui, brandissant son couteau et le saignant comme un boucher une pauvre brebis, au pied de la caisse.

Si seulement il eût été plus tard, les fidèles se rendant à l'église de la Major seraient passés devant la pharmacie, montant la rue de l'Amphithéâtre. Il aurait pu alors appeler ou plutôt sortir rapidement et demander de l'aide. Mais non, personne n'apparaissait sur le trottoir d'en face... et le temps passait sans que l'homme à la casquette et à l'air mauvais fit mine de vouloir s'en aller.

M. Dartigues opta pour la solution la moins dangereuse : alerter M. Larget en se ruant dans l'escalier. Peut-être d'ailleurs aurait-il le temps de fermer à clef la porte derrière lui ? Sa détermination prise, fallait-il encore atteindre la porte du fond avant que l'homme ne s'aperçoive de son intention de fuir.

La seule façon de tromper l'ennemi consistait à aller jusqu'à la caisse et même à la dépasser sans être vu. Aussi Antoine Dartigues gagna-t-il cette dernière à quatre pattes pour n'être point repéré à découvert en quittant l'arrière du comptoir... et puis, de là, le cœur battant et couvert de sueur, il bondit vers la porte salvatrice. Il s'engouffra dans le couloir, tourna la clef comme prévu, et grimpa quatre à quatre jusqu'à l'étage.

M. Larget fut tout surpris, en ouvrant sa porte, de l'apparition de son préparateur tremblant, le visage hagard et balbutiant un récit auquel il ne comprit tout d'abord que peu de choses ; mais il suivit M. Dartigues à qui la présence de son patron donnait soudain un regain d'assurance et de courage.

Sortis par la porte extérieure du couloir, le pharmacien et son employé ne purent que constater que l'inconnu menaçant était toujours à son poste, appuyé contre la vitrine. S'approchant, ils l'interpellèrent sans résultat et, l'ayant touché au bras, celui-ci s'effondra sur le trottoir.

Le docteur Brochet, domicilié à quelques maisons de là et que M. Dartigues était allé chercher en toute hâte déclara que l'homme à la casquette était mort d'une rupture d'anévrisme.

M. Dartigues raconta peu après cet accident à ses amis du café du Waux-Hall, sans parler évidemment de sa panique injustifiée, ni des intentions inavouables qu'il avait prêtées à un pauvre bougre venu, peut-être, dans la nuit froide et hostile de décembre, chercher de l'aide auprès de lui... Mais, n'est-ce pas, les soirs de Noël en Provence, rien n'est comme d'habitude, ni ce qui est bien, ni ce qui est mal ; alors ?

M. BAILLY.

La veillée en Provence

CONTES ET LÉGENDES

Le feu est le personnage essentiel qui a longtemps présidé et préside encore, dans certaines régions, ces réunions d'amis et de voisins que l'on nomme « veillées ».

Il n'est pas dans notre propos de rappeler le rôle du feu dans les sociétés primitives. Il faut souligner cependant cette dévotion vouée aux flammes, au foyer, dans la société rurale ; lointaine survivance d'un culte universel que l'on retrouve dans les plus vieilles civilisations du monde.

Dans toutes les provinces françaises, en particulier dans les régions montagneuses, les grandes veillées d'hiver avaient lieu dans la vaste cuisine, dans l'étable ou dans la bergerie.

Le feu, enfermé dans le foyer, fut sans doute pour l'homme le premier sujet de rêverie ; le symbole du repos, l'invitation au repos. Aussi, d'après nous, manquer à la rêverie devant le feu, c'est perdre l'usage vraiment humain et premier du feu. Sans doute le feu chauffe et réconforte, mais on ne prend bien conscience de ce réconfort que dans une assez longue contemplation ; on ne reçoit le bien-être du feu que si l'on met les coudes aux genoux et la tête dans les mains. Près du feu, l'enfant la prend naturellement ; cette attitude vient de loin. Elle n'est pas pour rien l'attitude du Penseur. Près du feu, il faut s'asseoir, il faut se reposer sans dormir, il faut accepter la rêverie objectivement spécifique.

Bien entendu, les partisans de la formation utilitariste de l'esprit n'accepteront pas une théorie si facilement idéaliste et ils nous objecteront, pour déterminer l'intérêt que nous lui portons, les multiples utilités du feu : non seulement le feu chauffe, mais il cuit les viandes. Comme si le foyer complexe, le foyer paysan empêchaient la rêverie.

Cette rêverie en plein air, dans la nuit, ou près du feu, cette solitude et ce renouvellement, sont l'essentiel de l'âme patriarcale, de l'âme du paysan provençal. C'est cette cristallisation devant le feu qui fut mon premier contact avec la veillée : l'homme seul devant son feu. Il y a bien des années, le paysan vieux et solitaire qui m'accueillait dans son mas des Alpilles avait, auparavant, longuement tisonné les braises de la cuisine obscure. Le feu l'avait préparé à me conter ses peines et les légendes dorées qui allaient être à l'origine de ma vocation d'écrivain et de chercheur. Cela avait commencé un soir : je revois ses mains durcies s'élever vers le foyer comme pour une incantation, le chien assoupi, le sursaut des flammes à chaque coup de mistral, et, lentement, cela commençait par les souvenirs du vieux félibre, puis, c'était le travail et, enfin, la toile scintillante des contes du terroir. C'est ce paysan qui me conta l'histoire merveilleuse du « canal de Pétrarque » qui allait ouvrir le champ à mes investigations historiques.

Si le feu est rêverie, projection de soi-même, il est aussi joie, détente confiante entre parents et amis. Il préside, de plus en plus rarement, hélas, à nos grandes veillées. Il a été remplacé par les radiateurs ou le mazout, et le vieux conteur, le sage, héritier de tout un humanisme, de nos traditions millénaires a été bien souvent, dans nos veillées actuelles, remplacé par la télévision. Cependant nous avons le privilège de posséder encore quelques conteurs savoureux, et de vrais feux de bois, dans nos veillées de Provence. Des feux nourris de troncs d'amandiers et d'oliviers, près desquels les veilleurs viennent s'asseoir.

En Provence, ces réunions joyeuses se tenaient en général devant la grande cheminée du mas, parfois dans les étables ou dans les bergeries, parce que là, avec le bétail, on se trouvait plus chaudement. L'usage était que chaque veilleur ou chaque habitué de la veillée fournît la chandelle à son tour, et il fallait que la chandelle durât deux soirées, de sorte que, quand les assistants la voyaient à moitié usée, ils se levaient et allaient au lit. On la posait sur le fond d'un cuvier renversé, et les femmes, qui filaient ou qui berçaient leurs petits, s'asseyaient tout autour, sur la litière ou sur des billots.

Lorsqu'il n'y avait pas de sièges, les fileuses, la quenouille au côté, tournaient lentement autour du veilloir afin d'éclairer leur fil au passage, et l'on disait des contes, interrompus souvent par un ébrouement de bestiaux (F. Mistral).

Récits en accord avec l'histoire, les coutumes de la région. Dans cette série il faut retenir :

Ceux qui sont issus d'un fait précis et réel d'origine locale et qui est relativement récent.

Ceux entourant une œuvre monumentale ayant frappé l'imagination populaire, d'origine en général ancienne. Ex : « Le canal de Pétrarque. »

Ceux issus des légendes épiques, se rattachant au cycle de nos chansons de geste, transformés parfois par le Félibrige. Il faut citer ici « Le Roman de Tersin » dont l'action se déroule en pays d'Arles, épisode de lutte de Charlemagne contre les Sarrasins.

Ceux entourant la geste de personnages célèbres en Provence : Marius, Charlemagne, Roland, la reine Jeanne.

Il faut mentionner les légendes d'origine antique rhabillées très souvent par le christianisme :

— la Tarasque dans le bestiaire fabuleux de Provence ; c'est la Mandragore dans le Haut-Limousin ; la Grande Goule poitevine ;

— l'eau guérisseuse dans le cycle des eaux sacrées et guérisseuses dont le culte s'est perpétué jusqu'à nos jours, à l'occasion de certains pèlerinages notamment.

Légendes issues essentiellement de l'imagination populaire. Ce sont les plus vivaces car elles correspondent à cette soif de merveilleux sommeillant dans l'âme méditerranéenne : la légende de la Chèvre d'or est la plus caractéristique.

Maurice PEZET

Arles et ses chevaliers

Lorsqu'il y a bien des années déjà, un bon camarade aujourd'hui disparu me fit connaître Aigues-Mortes, c'était la saison des pluies.

La sansouire, car c'est encore la petite sœur de notre Camargue, s'étendait à perte de vue... Le silence était presque solennel et la solitude presque angoissante... à peine quelques rares oiseaux s'envolaient-ils au bruit de notre archaïque et lente voiture. Malgré sept siècles, le paysage n'avait pas dû changer beaucoup depuis les croisades. Bien sûr une route étroite et blanche avait remplacé un quelconque chemin de terre, mais nous traversons les mêmes enganes plus rousses que vertes et la décomposition des roseaux irisait l'eau immobile et noire des launes.

Tout au sud, la citadelle médiévale d'Aigues-Mortes dorée par le soleil levant semblait jaillir des marais qui se confondaient avec la mer. À chaque tour de roues, elle grandissait comme pour courir à nous, impatiente de nous conter sa glorieuse jeunesse.

Nous évoquons les croisades, les chevaliers aux lourdes armures qui, par tous les chemins de France, descendaient vers les rivages du Languedoc. Ils venaient rejoindre leurs seigneurs dont les bannières multicolores – vrais centres mobilisateurs – flottaient de Collioures à St Gilles. Puis, sur les grosses galères noires aux longues voiles ocre teintées à l'argile, ils s'embarquaient avec chevaux, armes et bagages pour aller délivrer du joug arabe la terre d'Israël et du Christ.

Les Provençaux en ce temps-là n'avaient pas oublié que, les premiers, ils avaient reçu le message évangélique, n'en déplaise au reste des Gaules. Je sais bien qu'aucun document ne l'affirme, mais ils étaient si près de la mer que la logique semble confirmer la tradition.

Aussi, Gérard Tenque de Martigues n'avait-il pas attendu les croisades et dès 1075, il avait pris la robe et le grand manteau noir des Augustins, pour aller à Jérusalem secourir dans l'Hôpital Saint-Jean les pèlerins malades, infirmes ou persécutés par les infidèles. C'est lui qui, en 1100, mit sur sa cape de religieux la croix de toile blanche à huit pointes, et fonda l'ordre connu aujourd'hui sous le nom de chevaliers de Malte.

À la même époque, l'un des grands chefs de la première croisade, Raymond de St-Gilles, comte de Toulouse, appelait à lui tous les chevaliers de la « façade méditerranéenne ». Il avait planté près du Rhône son grand oriflamme rouge à deux longues pointes et marqué de la Croix d'Or, dont les quatre branches en forme de poignée de clef se liaient au centre : « croix cléchée, vidée et pommetée », nous dirait le langage héraldique.

Sur la rive gauche du fleuve, les Arlésiens ne pouvaient voir avec indifférence les préparatifs d'une épopée si prestigieuse. Et laissant leur maison forte, que le XIX^e siècle a malheureusement détruite en établissant la rue Gambetta et la place

Antonelle, Rostang Bertrand et Guillaume des Porcelets, seigneurs de Fos et de la Roquette, marquaient leur épaule gauche de la croix rouge, emblème des Croisés.

Bien vite avec leurs pairs et leurs hommes d'arme, presque tous Camarguais ou Cravens, ils se distinguèrent dans les batailles de Syrie, car ils avaient été formés à la guerre en protégeant Arles et la Crau des incessantes incursions des Sarrasins barbaresques ou Maures qui ravageaient nos côtes et tentaient de remonter le Rhône.

Aussi, Raymond de Toulouse et Godefroy de Bouillon leur donnèrent-ils, au comté de Tripoli de Syrie, avec le château de Malcomin, des fiefs qu'ils gardèrent pendant plus de deux siècles. Ils furent les derniers à conserver, en Orient, ce qu'on appelait alors les « Terres franques ». Et comme le dit Fernand Benoit : « leur longue présence en Terre Sainte n'est sans doute pas étrangère à l'influence du style des églises méridionales sur le nouvel art qui fleurit en Palestine, au milieu des traditions byzantines et arabes. »

Si les huit croisades ne partirent pas toutes d'Aigues-Mortes, comme pour la première, celles de 1248 et 1270 ramenèrent au long de nos côtes, avec saint Louis, la fleur de la chevalerie française.

Sur les bords du Rhône on entendit de nouveau l'appel des hommes d'arme, le son rauque des trompes et, sur le caparaçon d'acier des chevaux hennissant et piaffant, la résonance des longs boucliers armoriés.

Ces deux expéditions, hélas, ne furent pas heureuses... En Égypte, la peste fit parmi les Croisés plus de morts que le cimetière des infidèles et à nouveau, en 1270, décima nos guerriers. Le roi de France qui partageait leur dure vie et leurs dangers fut lui aussi atteint par la contagion et mourut sous les murs de Tunis. Les débris de l'armée repassèrent tristement la mer. Dans le Bas-Languedoc bientôt le silence succéda au cliquetis des armes et peu à peu le manteau de l'oubli s'étendit sur Aigues-Mortes.

Mais la noblesse arlésienne était avant tout de chevalerie et, fidèles à leurs traditions, les grandes familles de chez nous continuèrent à servir tant aux armées du Roi que sur les vaisseaux de Malte.

Bien des gloires sont oubliées de nos jours, mais notre ville se doit de ne pas laisser périr les grands noms qui ont marqué son histoire et, parmi les 102 chevaliers qu'elle a donnés à l'ordre, je ne citerai aujourd'hui que les six d'Eyguières qui habitaient sur le quai de la Roquette, à l'angle nord de la rue Laurent Bonnemant. Les vingt-sept Barras, seigneurs de la Penne, dont le bel hôtel était devenu bien national à la Révolution. C'est là qu'en 1851, le maire d'Arles, Bernard Remacle, installa les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Dans la rue des Arènes, les Castillon de Beynes, qui portaient « de gueules à trois anneaux d'or », habitaient l'hôtel, bien transformé depuis, dont un arc s'ouvre face à la maison de M. Van Migom et un autre sur la rue Balechou. Ils avaient donné onze chevaliers à l'Ordre.

En descendant vers le Rhône, nous avons connu le dernier marquis de Chiavary qui a si généreusement doté les hospices de notre ville. Lui aussi comptait dans sa famille cinq chevaliers de Malte.

Quant aux De Grille, qui en ont donné sept, ils avaient plusieurs maisons dans notre ville : à l'angle de la rue du 4-Septembre et de celle qui porte leur nom, la Banque de France, pénible exemple de maison rénovée, et plusieurs autres encore.

Peu d'Arlésiens, croyons-nous, connaissent, à la Roquette, l'originale rue Parade, qui, bien que fort courte, semble vouloir ne jamais aboutir tant elle est sinueuse. Elle doit son nom à la puissante famille dont le somptueux hôtel, bien dévalué de nos jours, fait maintenant partie de l'école maternelle. Douze chevaliers de cette antique race ajoutèrent la Grande Croix de Malte au lion de leurs armes.

Les Quiqueran sont encore représentés à Paris. De cette famille sortirent neuf chevaliers parmi lesquels un grand prieur, Honoré, dont le musée Réattu conserve le portrait. Ils possédaient plusieurs maisons à Arles : la branche de Beaujeu, dans la rue Tour-du-Fabre près de la rue de la République ; la branche de Castres, sur les quais du Rhône, près du pont, entièrement détruite par les bombardements de 1944 ; dans la rue Barrême, une troisième ouvre encore son porche dont les armoiries ont été stupidement mutilées à la Révolution, mais naguère « parti d'Arlatan », ornaient encore dans la cour les tombées des fenêtres.

De cette grande famille plus rien ne nous reste, pas même un nom au coin d'une rue... elle a cependant illustré notre ville, non seulement par les exploits guerriers de ses chevaliers, mais aussi, dans l'Église et dans les Lettres, avec l'évêque de Castres et le jeune évêque de Senez qui chanta si bien notre Provence.

Nous ne voulons pas allonger ce palmarès car les énumérations trop longues deviennent vite fastidieuses, mais les Amis du vieil Arles s'efforceront d'arracher à l'ignorance et à l'oubli tous ceux qui par leur courage, leur science ou leur piété ont ajouté au prestige de nos vieilles pierres.

Il y a quelques années, c'était en 1968, j'ai voulu revoir Aigues-Mortes. C'était une sorte de pèlerinage pour accompagner les derniers Croisés partant avec St Louis pour la dernière et malheureuse croisade... l'évocation était difficile... le petit ruban blanc qui, naguère, m'avait conduit vers la cité moyenâgeuse était une large route plus commode que belle, et qui, toute noire, semblait porter le deuil du roi.

De nombreuses et brillantes voitures s'y croisaient sans cesse... plus d'oiseaux... les constructions modernes se multipliaient à mesure que nous approchions de la ville dont les remparts émergeaient non plus des eaux mais de quelques arbres trop près de leurs assises.

Passé le grand porche de l'est, je cherchais vainement les petites maisons blanches avec leurs portes cintrées, les rues étroites et

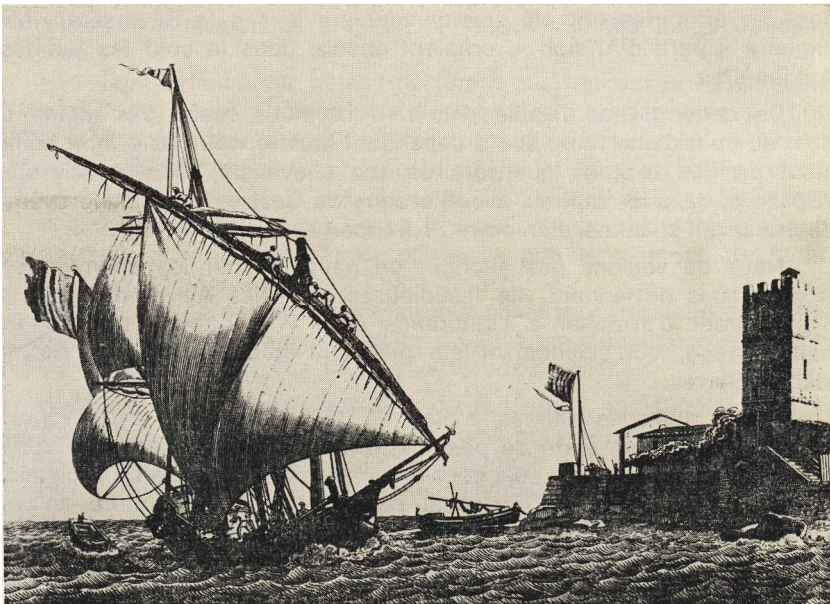
caladées de gros cailloux bien réguliers, la vieille église aux pierres dorées par les siècles et rongées par le sel... tout était rénové.

Plus de vieilles maisons, mais hélas, de larges artères et des magasins à grandes vitrines modernes où s'aggloméraient des groupes de touristes ignorants et futiles en quête d'un souvenir banal ou d'un menu alléchant... Dans les bribes de conversation que je pouvais saisir, pas un souvenir du passé, pas même un désir de savoir, un vide intellectuel à faire peur... Et sur son piédestal, douloureusement seul, saint Louis devait se demander quelle contagion plus dangereuse encore que la peste avait atteint ces nouveaux infidèles qui ne vivent que pour le présent et croient pouvoir construire un avenir durable, alors qu'ils détruisent les fondations solides du passé.

Bien sûr, nous ne sommes pas ennemis des restaurations quand elles sont conservatoires, mais nous avons peur des rénovations qui, à des fins trop souvent lucratives, aménagent nos cités comme elles « folklorisent » nos traditions et nos coutumes.

Dans notre société de consommation, reste-t-il une place, même toute petite, pour le sentiment et l'émotion ?

A. VAILHEN-REMACLE.



Allège d'Arles, d'après l'album de JOUVE (xvii^e siècle)

Barque provençale courant au mouillage vent largue,
dessinée et gravée par BEUGEAN.

Gravures se trouvant au Musée de la Marine à Marseille.

Lorsque Arles était port de mer

CHAPITRE III — LES TEMPS MODERNES (jusqu'à la Révolution)

L'histoire maritime d'Arles et de la Provence, comme du reste l'histoire économique et aussi intellectuelle – et je ne parle pas de l'aspect politique – est dominée par les efforts inlassables de Paris d'imposer sa suprématie, et la résistance, trop souvent, hélas, fragmentaire et désordonnée, des populations locales, et de l'Occitanie toute entière (voyez ce qui se passait à Toulouse à la même époque). Histoire navrante, qui aura sa conclusion avec la stupide exécution de Pascalis et qui ne manquera pas de toucher Frédéric Mistral et d'affermir son patriotisme provençal et méridional. Malheureusement, il demeurera incompris de ses contemporains, et même de ses compagnons les plus chers, et il pourra le déplorer amèrement.

Ai ! se me sabien entendre... Ai ! se me voulien segui !...

LA RÉACTION PROVENÇALE

La Provence, nous l'avons dit, de par la volonté de son dernier souverain, avait été réunie à la couronne, non comme un accessoire à un principal, mais comme un principal à un autre principal. Le pouvoir s'efforça, au mépris des accords signés, d'annexer purement et simplement notre province, et il ne ménagea pas sa peine ! En matière maritime entre autres.

Mais l'amirauté de Provence, reflet de l'état d'esprit des populations maritimes, ne cessa de lutter pour conserver son autonomie. Nous savons qu'en Bretagne la lutte sera également très vive et ne cessera qu'à la fin du XVII^e siècle.

Elle ne sera pas moindre en Provence où il faudra la poigne, et l'absence de tout scrupule d'un Richelieu, pour venir à bout de la résistance de l'amirauté. Le pays perdra son indépendance maritime, encore qu'il faille attendre Colbert pour que s'éteigne la traditionnelle division entre marine du Ponant et marine du Levant. C'est en effet l'ordonnance de la marine d'août 1681, due à Colbert et à ses collaborateurs, qui unifia la réglementation maritime et plaça toute la marine civile française (navigation et pêche) sous l'autorité absolue du pouvoir central. Son étude détaillée dépasse le cadre de ce travail, nous nous bornons à la signaler.

LES JURIDICTIONS MARITIMES

Comme le définit J.-M. David, l'histoire des sièges d'amirauté en Provence présente deux périodes qui se distinguent assez nettement l'une de l'autre. Pendant

tout le ^{xvi}^e siècle, l'amirauté de Provence, en tant que juridiction, s'identifie à peu près complètement avec le siège de Marseille, seul tribunal maritime de la province. Ce n'est qu'au début du ^{xvii}^e siècle que les autres sièges seront effectivement installés. Puis, vers le milieu de ce siècle, les circonscriptions maritimes sont enfin délimitées, et cette organisation ne reçoit dès lors plus aucune modification sensible jusqu'à la Révolution.

Cette organisation, nous en connaissons déjà les grandes lignes. L'amirauté de Provence comprendra les sièges de :

- Marseille, qui conservera malgré tout une sorte de prééminence,
- Antibes,
- Arles, dont nous avons relevé la nature particulière, mi-maritime, mi-fluvial,
- La Ciotat,
- Fréjus, avec siège effectif à Saint-Tropez,
- Les Martigues,
- Toulon.

Nous n'entrerons pas dans les détails de cette organisation, nous bornant à rapporter ce qu'elle fut pour Arles. Cela n'alla pas tout seul ! À vrai dire, la situation était assez complexe, car il fallait compter à la fois sur les réactions des représentants du roi dans le domaine judiciaire ordinaire et celles des représentants des autorités locales sans oublier les archevêques et les seigneurs riverains... Tous se trouvaient d'accord pour repousser l'intrus, quitte à se livrer ensuite à de sévères disputes...

L'année 1612 marque la fin de l'hégémonie de l'amiral de Marseille, du fait que le littoral provençal se trouve effectivement divisé en un certain nombre de circonscriptions qui ont toutes rang égal, sous cette réserve de la primauté morale reconnue encore à Marseille, une sorte de « primus inter pares ». Tout devait donc aller tout seul, mais le siège de l'amirauté d'Arles n'est pas pourvu, malgré la décision prise le 24 octobre 1612 qui désignait Louis Gleize et Jean Gousset respectivement comme lieutenant et procureur du roi. Mais ils ne sont pas reçus au Parlement et leurs lettres de provision n'y sont pas enregistrées à cause de la vigoureuse opposition des consuls de la cité qui voient d'un œil très défavorable cette nouvelle juridiction qui voudrait s'installer dans leur ville aux dépens des tribunaux déjà existants (J.-M. David).

Des tractations laborieuses se déroulent. Et ce ne sera qu'à la fin de l'année 1631 que le tribunal de l'amirauté d'Arles pourra commencer à fonctionner. Guillaume Le Roy sera nommé lieutenant, le 20 janvier 1630, et Jean Gousset confirmé en ses qualités de procureur du roi à l'amirauté, le 30 octobre 1631.

Seulement, à peine installé, le lieutenant d'amirauté Guillaume Le Roy s'empressera de prendre sa revanche, et il attaque en bloc ses ennemis :

lieutenant du sénéchal, consuls, juge royal ordinaire et tous les officiers de la ville. L'affaire se terminera pleinement à son avantage, par un arrêt du Parlement en date du 1^{er} décembre 1635 qui applique les arrêts de 1564 et de 1574 faits pour Marseille, et lui confirme notamment le maintien de la connaissance de tout ce qui concerne les contrats maritimes. Aux termes de ces arrêts, il est décidé que toute la partie du fleuve qui va d'Arles jusqu'à la mer restera dans le territoire de l'amirauté, mais que la partie supérieure sera exclusivement réservée aux juges du lieu. Décision très équitable et qui correspond à la division de l'activité en deux branches de navigations bien distinctes. Cette distinction avait son intérêt, notamment par suite de l'importance encore grande de la foire de Beaucaire, et des liens économiques et commerciaux qui existaient entre les villes provençales et Lyon. Cet arrêt fera jurisprudence, et on n'y reviendra jamais plus.

Cette distinction sera reprise, un siècle plus tard, sous une nouvelle forme. En 1691, l'État avait établi un impôt dit « d'abonnement » et confié la perception de cet impôt à l'administration générale des domaines et droits domaniaux. Mais la commune d'Arles s'efforça de s'y soustraire, alléguant, à bon droit du reste, que les îlots du grand Rhône lui appartenaient et ne constituaient pas des biens domaniaux de l'État. Les arguments invoqués par les Arlésiens, et consignés notamment dans un mémoire conservé dans nos archives municipales, ne manquent pas d'énergie, ni de saveur. Rapportons-en quelques-uns :

« Cette ville (Arles) ne s'est pas unie à la monarchie française **jure corona** mais **jure haereditario**. Cette partie du Rhône qui coule depuis Arles jusqu'à la mer n'était point de la juridiction des rois de France ; même François I^{er} a expressément déclaré dans les lettres patentes de 1526 qu'elle appartenait à la communauté d'Arles. Sous les comtes de Provence, les îles, îlots et erremments étaient possédés à titre de patrimoine par le peuple d'Arles, soit en corps de communauté, soit par les particuliers. Or s'il est vrai qu'en passant des comtes de Provence aux rois de France, notre ville a conservé ses droits et ses biens, n'est-il pas juste qu'elle en jouisse encore ? »

Le mémoire, daté de 1775, se terminait par cette apostrophe :

« C'est donc un acte forcé de votre part que l'abonnement de 1691,
« et un acte ne peut jamais constituer un droit. Si les régisseurs des
« Domaines trouvent trop de fermeté dans ces paroles, qu'ils sachent
« qu'il n'y a plus d'esclaves en France, et que Louis XVI est fait pour
« gouverner des hommes ! »

Alor avian de conse e de grand ciéutadin

Que, quand avien lou Dre dedins,

Savien leissa lou Rèi deforo !

nous rappelle Frédéric Mistral dans une de ses odes...

LE RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

C'est le 18 janvier 1633 que l'amirauté du Levant cessa officiellement d'exister. Le duc de Guise, amiral du Levant, harcelé par Richelieu qui exploita les plus mauvais prétextes et l'agitation de 1630 connue sous le nom de **Révolte des Cascaveous**, est obligé de fuir en Italie où il finira ses jours. Une année auparavant, Henry de Montmorency avait été exécuté à Toulouse, ayant cependant réussi à conserver au Languedoc sa qualité de Pays d'État.

Ainsi que conclut J.-M. David, « avec la disparition de l'amirauté du Levant, c'est la fin des amirautés autonomes du royaume ». La centralisation du pays marque un point de plus et non le moindre, préparant ainsi la république jacobine et l'empire qui ne feront, en somme, que cueillir un fruit déjà mûri.

Sans doute, la marine française, en tant que telle, connaîtra-t-elle encore un grand développement, les navires augmenteront en nombre et en tonnage. Mais d'une part la marine méditerranéenne périlclitera quelque peu au profit de celle de l'océan et ce, jusqu'à l'ouverture du canal de Suez. D'autre part, ce développement n'ira pas sans graves conséquences pour notre région. Nous sommes encore, et ce jusqu'à la fin du XIX^e siècle, au temps de ce que les marins appellent la « marine en bois ». Déjà nos forêts camarguaises avaient fourni le bois nécessaire aux constructions navales de l'Antiquité, et les arbres abattus n'avaient généralement pas été remplacés. Plus près de nous, ce sont essentiellement les massifs boisés de la Provence qui fourniront avec prodigalité le bois nécessaire aux nouveaux navires. Et les massifs ainsi déboisés ne seront pas replantés non plus. Ce sera la garrigue, le maquis, proies faciles aux diverses érosions et aux incendies qui dévastent chaque été notre littoral, de Nice à Perpignan. Certes, soucieux de la conservation du patrimoine royal, Colbert fit exécuter un relevé très précis (localisation, superficie, espèces) des forêts en vue de leur protection et de leur exploitation rationnelle, et qui se trouve aux Archives de la Marine, à Toulon. Mais les instructions données furent-elles suivies avec exactitude ? On peut, dans une large mesure, en douter...

LE SIÈGE DE L'AMIRAUTÉ D'ARLES

Voici, d'après J.-M. David, les noms des fonctionnaires maritimes qui occupèrent le siège d'Arles jusqu'à la Révolution :

A. — LIEUTENANTS GÉNÉRAUX CIVILS ET CRIMINELS

- Guillaume Roy ou Le Roy, pourvu le 20 janvier 1630, jusqu'en 1656.
- Louis Roy, pourvu le 31 janvier 1656, jusqu'en 1698.
- Joseph Raymond Roy, pourvu le 6 février 1698, jusqu'en 1740.
- Jean Besson, pourvu le 26 août 1740, jusqu'en 1763.
- Jean Julien Baigne, en fonction en 1758, jusqu'en 1787.
- Jean César Besson, pourvu le 17 janvier 1787, jusqu'en 1791.

B. — PROCUREURS DU ROI

— Jean Gousset, pourvu le 24 octobre 1612 mais installé en 1630, jusqu'en 1640.

— Pierre Laugeiret, pourvu le 3 février 1640, jusqu'au 30 décembre 1688.

— Roland Laugeiret, en fonctions en 1669, résigne le 3 janvier 1686.

— Joseph Balthazard Desvignes, pourvu le 25 juillet 1689, jusqu'en 1720.

— Jacques Balthazard Desvignes, procureur du roi subrogé, 27 septembre 1720 jusqu'en 1737.

— Jacques Desvignes, pourvu le 30 septembre 1741, jusqu'en 1749, année où il fut condamné à mort pour fraude. L'intendant, dont il est le subdélégué, réussit à protéger sa fuite et il se réfugia à Malte.

C. — AVOCAT DU ROI

— Jean-Baptiste de Barrême, seigneur de Manville, installé probablement en 1681. Il résigne en faveur de Joseph Balthazard Desvignes, qui devient alors procureur et avocat du roi le 9 avril 1694.

LA FISCALITÉ MARITIME

Le fisc ne perd jamais ses droits, et les seigneurs, puis le roi, considérant avec intérêt cette source de revenus possible qu'était la navigation, établirent un ensemble de droit dont voici les principaux :

A. — Pour le compte de l'amirauté :

— Recette et distribution des congés,

— Droit d'ancrage,

— Droit de lestage et de délestage,

— Droits de feux, tonnes et balises,

— Naufrages (part de la valeur du navire revenant à l'amirauté),

— Amendes et confiscations,

— Séquestres,

— Dixième des prises et rançons,

— Recettes du droit annuel.

B. — Taxes locales.

Perçues pour le compte des collectivités locales et des seigneurs, tant laïcs qu'ecclésiastiques du reste. Pour Arles, ce seront :

— Droit au profit de l'archevêque,

— Deux droits, l'un dit de la « Motte », l'autre du « Baron », du nom de deux terres seigneuriales riveraines du Rhône,

— Droit de chapelle, pour la Confrérie de Saint-Nicolas, patron des marins.

Un « receveur des droits » était établi dans de nombreuses localités, et, en ce qui concerne notre région, à Arles et à Notre-Dame-de-la-Mer.

Un conflit s'élèvera au sujet de ces droits, qui sera tranché en faveur de la municipalité d'Arles, en 1656. Un autre s'élèvera en 1728. Par décision du 10 novembre de cette année-là, le lieutenant général est invité par le ministre de la Marine à interdire au commis chargé de la perception des taxes relativement aux droits de péage du Rhône, appartenant au prince de Conti, d'exiger les droits les plus élevés du tarif de 1719 sur les bois de l'arsenal des Galères revendus aux particuliers après usage.

Une autre difficulté se produisit en 1741. Le roi ayant fait venir des blés à Arles et à Bouc, le personnage qu'il avait chargé de l'opération entra en conflit avec les patrons des barques et des tartanes employées pour en assurer le transport. C'est Jean Joseph Gérin, lieutenant général de l'amirauté de Marseille, et non l'intendant, qui fut chargé de régler le différend « judicieusement et sans forme de procès ».

RÉGLEMENTATION ET ASSURANCES

Des désaccords surgissaient souvent entre les armateurs de notre ville et les capitaines des navires, et l'amirauté était obligée d'intervenir. C'est ainsi qu'elle fut amenée à arbitrer, en 1758, un conflit survenu à Arles, et à prescrire, entre autres, aux capitaines et patrons, toute une série d'obligations propres à faire cesser les abus. Ceux-ci devront tenir un journal sur lequel ils inscriront tout ce qui regarde le fait de leur charge : date de leur établissement, noms des matelots, loyers reçus, etc., et ils ne pourront entreprendre de nouveaux voyages qu'après avoir rendu compte du précédent. Par ailleurs, sauf en cas de nécessité, ils ne pourront pas faire « radouber » leurs navires ailleurs qu'à Arles, ni emprunter de l'argent sur leurs vaisseaux.

Vu les risques énormes qui menaçaient les navires au cours de leurs voyages (naufrages, pirateries, détournements...), les armateurs avaient l'habitude de les assurer. C'est une très vieille pratique qui prend son origine dans la plus haute antiquité. Or Arles étant depuis le XVII^e siècle un port de cabotage, il n'existait pas dans notre ville de courtier d'assurances. Les armateurs devaient donc s'adresser dans un autre port en possédant, à Marseille notamment.

Les amirautés, en tant que tribunaux maritimes et dont la suppression avait été décidée par le décret des 6, 7 et 11 septembre 1790, art. 11, subsistèrent jusqu'à ce qu'il fût pourvu à la police et à navigation des ports. Ce fut l'objet du décret des 9 et 13 août 1791 qui transféra leur compétence aux tribunaux de district, c'est-à-dire aux tribunaux de grande instance actuels (1).

(à suivre).

Marcel CARRIÈRES,
Membre de l'Académie d'Arles.

(1) Encyclopédie départementale des Bouches-du-Rhône, tome III, p. 606.

Les coings du mas de l'Ase

Je passe souvent au virage du mas de l'Ase. C'était, il n'y a pas si longtemps, le virage de la mort. Des tas d'imprudents, victimes d'excès de vitesse, y laissèrent la vie. Aujourd'hui vous pouvez rouler à tombeau ouvert. Il n'est plus dangereux. On a même le temps de regarder le paysage. Et l'on aperçoit, sur la gauche, le mas en question. Ce « mas de l'Ane » s'appelle ainsi parce qu'en 1580, lorsque le Rhône rompit ses digues et envahit le Trébon, un âne se réfugia sur son toit et se mit à braire si fort qu'il attira l'attention de bateliers, lesquels le tirèrent de sa fâcheuse position.

J'ai connu des gens qui ont habité ce mas. C'était il y a longtemps, à l'époque où les voitures étaient rares et où tout le monde prenait le train. Un jour, allant à Avignon voir un ami, je vis arriver dans mon compartiment deux agriculteurs endimanchés, un couple assez âgé. Quelque chose d'extraordinaire venait de leur arriver car ils étaient fort excités. La bonne femme était à peine installée qu'elle avait déjà répété trois fois : « Ah ! qu'aven ben fa de lou faire cuire » (1).

J'étais, vous le devinez, très intrigué et mon ami Gandolfi, qui se trouvait à mes côtés, encore plus. Il me suggéra, tout tremblant, qu'il pouvait s'agir d'émules du sinistre Landru. Je n'en crus rien. Néanmoins, lorsque la vieille femme poussa de nouveau son exclamation mystérieuse, je la questionnai :

— Mais que vous est-il arrivé, ma pauvre dame ?

— Ah ! mon brave monsieur, gémit-elle, je vous le raconterais que vous ne me croiriez pas. Puis, comme j'insistais, elle finit par se laisser convaincre et me raconta son histoire.

Sur la proposition du maire de Tarascon, son mari avait obtenu le Mérite agricole, ayant produit, pendant trois années consécutives, les plus beaux choux du canton. Ils décidèrent alors, pour remercier le magistrat municipal de sa démarche, de lui faire un cadeau. Mais acheter quoi ? On hésita longtemps entre un chromo représentant la Vénus d'Arles et un coffret de saucissons. Puis, après mûre réflexion, on pensa qu'un panier de coings était ce qui convenait le mieux, d'autant que la récolte était si abondante que même les cochons n'en voulaient plus. Mais fallait-il les offrir crus ou cuits ? On discuta longuement. Le père et le fils les voulaient crus, la mère préférait les faire cuire. Ce fut son avis qui prévalut car, comme chacun sait, les femmes ont toujours le dernier mot.

Vite, au verger ! On choisit vingt-cinq coings les plus beaux, on les saupoudra de sucre et on les mit au four. Puis on les rangea délicatement dans un panier tout neuf et on recouvrit le tout d'un beau torchon blanc.

Le dimanche suivant, on se rendit en grande pompe chez le maire qui, flairant

(1) Ah ! Que nous avons bien fait de les faire cuire.

Les grandes pages de l'histoire d'Arles en Provence

TITRE - II - DE LA CONQUÊTE ROMAINE AU ROYAUME D'ARLES

Datation	ÉVÈNEMENTS EN ARLES ET EN PROVENCE
	<p style="text-align: center;">Chapitre II. — Le temps du Christianisme et la fin de l'Ordre romain</p> <p>Cette période qui va du premier au cinquième siècle de notre ère, est marquée par la concomitance entre l'avènement du plus grand bouleversement moral de tous les temps, le christianisme, et l'affaiblissement de la tutelle romaine sur la Gaule avec toutes les conséquences sociales et politiques qui en résultèrent.</p>
Premier siècle	<p>La tradition et les déductions faites à partir de certains textes anciens font remonter l'introduction du christianisme en Gaule via la Provence, aux Saintes Maries et à saint Trophime, premier évêque d'Arles. Les embouchures du Rhône, Arles et le fleuve lui-même constituaient en effet la porte d'entrée naturelle de cette foi nouvelle en provenance de l'est méditerranéen. Gardons telle qu'elle nous a été transmise la légende des saintes Maries de la Mer. Elle met en scène Marie-Jacobé, Marie-Salomé, Sara, Lazare, Marie-Madeleine et Marthe. Tous ces personnages venaient de Palestine et avaient connu le Christ. Le pseudo Raban-Maur du VI^e siècle et les découvertes faites à la suite des fouilles de 1448 ont étayé dans une certaine mesure la tradition.</p> <p>Ainsi serait née en Provence une première communauté chrétienne autour de ces personnages.</p>
50-55 (?)	<p>Quant à saint Trophime, il était né à Éphèse, ville importante de l'Antiquité située près de l'actuelle Izmir, en Turquie, sur les bords de la mer Égée. C'est là également que mourut la mère du Christ et que vécut le médecin évangéliste saint Luc. Trophime aurait été converti à cette époque par saint Paul qu'il accompagna dans ses voyages d'évangélisation en Méditerranée.</p> <p>Peu avant leur martyr, saint Pierre et saint Paul, en prison à Rome, l'ordonnèrent évêque et le</p>

**ÉVÈNEMENTS
EN FRANCE ET EN EUROPE
et événements très importants extérieurs à l'Europe**

Monuments
et découvertes
archéologiques

Vu du côté romain, la prédication et la fin tragique de Jésus n'étaient qu'un fait banal, illustrant un mouvement de protestation contre l'ordre établi. Les paroles du charpentier nazaréen n'avaient suscité aucune rébellion ; et puis cela n'avait été qu'un incident localisé dans une petite province de l'immense empire de Rome. C'est pourquoi de tous les historiens romains, un seul, Tacite, mentionne dans une phrase de vingt et un mots, qu'un certain « Christus » fut condamné sous le règne de Tibère, par le procureur Ponce Pilate. Quoi qu'il en soit, ceux qui se réclamaient du crucifié allaient changer, en moins de quatre cents ans, la face du monde romain.

Le Christianisme, parti de Palestine, gagna peu à peu l'Asie Mineure. De là saint Paul l'introduisit en Macédoine et en Grèce. La nouvelle religion pénétra ensuite en Italie. Les premiers centres importants de sa diffusion sur tout le pourtour de la Méditerranée furent Alexandrie et Rome.

— de 14 à 37, règne à Rome l'empereur Tibère, successeur d'Auguste.

— 21. Révolte en Gaule des Trévires (Lorrains) et des Éduens (Autun).

— 27. Première apparition en public de Jésus de Nazareth qui prêche le royaume de Dieu, fonde une Église missionnaire, recrute douze jeunes gens et accomplit des miracles.

— **30. CRUCIFIXION DU CHRIST À JÉRUSALEM.**

— 34. Conversion de saint Paul. Il était de parents juifs mais citoyen romain ; ce qui lui vaudra d'être décapité et non crucifié. Il naquit à Tarse, en Cilicie (en Turquie actuelle, près de la frontière syrienne, face à l'île de Chypre). Il dirigeait les premières persécutions contre les chrétiens à Damas, lorsqu'il fut touché par la foi chrétienne.

On fait remonter à cette époque la fin des constructions suivantes : Arènes d'Arles et de Nîmes, arcs de Carpentras et d'Orange, pont de Saint-Chamas.

**ÉVÈNEMENTS
EN ARLES ET EN PROVENCE**

Datation

	<p>chargèrent de porter la foi chrétienne en Gaule. Le succès à Arles de saint Trophime, qui était grec, fut certainement facilité par l'empreinte hellénique que portait encore notre cité où l'emploi de la langue grecque était courant à côté de celui du latin. Le grec fut d'ailleurs conservé dans la liturgie jusqu'en 230 et remplacé ensuite par le latin. Toutefois la pratique de la religion romaine devait être tenace et le christianisme demeura clandestin, à Arles comme à Rome, pendant longtemps.</p>
65 (?)	<p>Saint Paul, se rendant en Espagne, se serait arrêté à Arles. L'église du couvent du Refuge (aujourd'hui disparue), rue Auguste-Tardieu, aurait été élevée sur l'emplacement de la maison où avait séjourné saint Paul.</p>
70 (?)	<p>Naissance à Arles vers cette époque de Favorin, qui sera plus tard rhéteur, sophiste, professeur d'éloquence, de philosophie et de grammaire. Il fréquenta la cour de l'empereur Hadrien. Il serait décédé vers 135.</p>
83	<p>Annius Camars, gros propriétaire foncier du delta du Rhône (qui aurait donné son nom à la Camargue) est élu tribun du peuple.</p>
94 ou 96 (?)	<p>Saint Trophime serait mort à cette époque et aurait été enterré dans le cimetière des Champs-Élysées (devenu plus tard nos Alyscamps) dans la partie réservée aux chrétiens ; puis son tombeau aurait été placé dans une première basilique dédiée à saint Genest, basilique qui, ultérieurement, deviendra Saint-Honorat.</p> <p>C'est à saint Trophime également que la tradition fait remonter la bénédiction des lieux qui devaient servir de cimetière définitif aux chrétiens d'Arles en même temps que l'apparition au cours de cette cérémonie, du Christ qui laissa la trace de son genou sur une pierre.</p> <p>D'où la construction de la chapelle de la Genouillade pour perpétuer le souvenir de ce miracle. Cette chapelle détruite par la suite, fut reconstruite au XVI^e siècle.</p>

**ÉVÈNEMENTS
EN FRANCE ET EN EUROPE
et événements très importants extérieurs à l'Europe**

Monuments
et découvertes
archéologiques

Il se rendit à Jérusalem auprès de Pierre et devint le premier théologien de la nouvelle religion.

— 37 à 98. A Rome et sur l'immense empire règnent successivement les empereurs Caligula, Claude, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus, Domitien et Nerva.

— 44. Mort de l'apôtre Jacques.

— 50. Premier concile des Apôtres à Jérusalem, sous la présidence de Pierre et de Paul.

— 64. Fameux incendie de Rome (imputé à Néron par l'Histoire) et premières persécutions des chrétiens sur ordre de Néron qui les accuse de cet incendie.

— 67. Mort de l'évangéliste Marc, à Alexandrie. Son corps fut ensuite transporté à Constantinople puis à Venise dans la célèbre basilique qui porte son nom, en 828.

- Mort des apôtres Pierre et Paul, à Rome.

- Mort des deux premiers martyrs marseillais, Volusianus et Fortunatus.

— 68. Révolte de Julius-Vendex, gouverneur de Lyon, qui tente d'entraîner toute la Gaule dans une sécession vis-à-vis de Rome.

— 69. Révolte des Bataves (Belgique), aidés par certaines tribus germaniques.

— **70 - 74. PUBLICATION DES QUATRE ÉVANGILES ET DE L'APOCALYPSE DE SAINT JEAN.**

— **70. PRISE ET SAC DE JÉRUSALEM PAR LES ARMÉES DE TITUS À LA SUITE D'UNE RÉVOLTE DES ZELOTES EN JUDÉE ET EN GALILÉE.**

— 77 à 83. Achèvement de la conquête de l'Angleterre, appelée Bretagne par les Romains.

— **79 (24 AOÛT). DESTRUCTION DE POMPEI, Herculaneum et Stabies par une éruption d'une violence sans précédent du Vésuve.**

— À Rome, les premiers chrétiens cherchent refuge dans les catacombes (cimetières souterrains) pour y célébrer leur culte. Les Romains respectaient en effet les cimetières et le culte des morts et de ce fait n'y poursuivaient pas les chrétiens.

— 98. Avènement de Trajan, premier empereur né hors d'Italie. Il était originaire d'Italica, en Espagne.

Jérusalem sera reconstruite par Hadrien sous le nom d'Aelia Capitolina.

— 70 à 90. Construction du Colisée de Rome.

— 82. Construction de l'arc de Titus, à Rome.

— 98. Construction du fameux temple de Jupiter à Baalbeck, en Syrie.

ÉVÈNEMENTS

EN ARLES ET EN PROVENCE

Datation

Deuxième siècle

Selon la tradition, le second évêque d'Arles serait Denis, le futur premier évêque de Paris. Il était grec également et disciple de saint Paul qui le sacra évêque à Athènes. Il serait resté deux ans à Arles, et aurait transformé l'ancien temple de Mars en chapelle (la future église de Saint-Pierre des Mouleyrès). Il laissait comme successeur à Arles un de ses compagnons, Rieul, disciple de saint Jean et venu avec lui en Gaule. L'évêque suivant serait Félix.

121

L'expansion du christianisme dans la Narbonnaise est attestée à cette époque par l'apparition dans l'histoire des noms des évêques des grandes villes : Serge puis Paul à Narbonne, Maximin à Aix, Eutrope à Orange, Saturnin à Toulouse, Fronton à Perpignan.

L'empereur Antonin fait effectuer d'importants travaux en Narbonnaise, notamment la réfection de la route reliant Arles à Vienne.

Aucun texte ne nous renseigne sur la vie politique et économique à Arles au cours de ce siècle. Elle fut vraisemblablement paisible en raison de son statut de ville romaine et de la garnison qui y séjournait, en assurant la sécurité.

En outre, rien ne nous permet de supposer que notre ville connut les persécutions de l'année 177 qui sévirent à Lyon.

**ÉVÈNEMENTS
EN FRANCE ET EN EUROPE
et événements très importants extérieurs à
l'Europe**

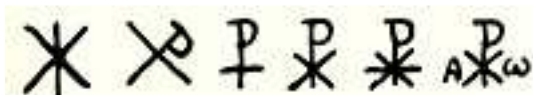
Monuments
et découvertes
archéologiques

— 115. Révolte en Bretagne (Angleterre).

— 117. Avènement de l'empereur Hadrien, né lui aussi en Espagne et élevé par Trajan.

On relève dans la Gaule, qui est en voie d'évangélisation, les noms des premiers évêques : Martial à Limoges, Austrémoine à Clermont et Denis à Paris.

— 121 à 125. Voyages d'inspection de l'empereur Hadrien en Germanie, en Bretagne et en Gaule.



Monogramme du Christ de l'époque des catacombes

— 132. De source israélite, on affirme que c'est à cette époque que s'est produite la rupture entre la Synagogue et l'Église. Jusqu'alors, les chrétiens de Palestine, tous juifs, continuaient à célébrer le culte hébraïque (avec en plus, chez eux, la commémoration de la Cène) dans les synagogues. Or, au cours d'une révolte qui eut lieu à cette époque, les chrétiens refusèrent de prendre part à la lutte contre les Romains. Ils furent alors expulsés des synagogues. Par ailleurs, l'entrée des synagogues était interdite aux non-juifs et les chrétiens, de leur côté, ne jetaient aucune exclusive pour adhérer à la religion du Christ.

— 138. Avènement de l'empereur Antonin dit « Le Pieux » (allusion à la divination de son père adoptif Hadrien).

— 111. Construction à Rome du forum et de la célèbre colonne Trajane.

— 122 à 127. Construction du fameux mur d'Hadrien en Écosse.

— 126. Construction du Panthéon de Rome.

— 130. Construction du temple de Vénus à Rome et de l'actuel château Saint-Ange, primitivement mausolée destinée à Hadrien.

Le tracé des voies romaines nous est connu par les récits des historiens, mais surtout par les bornes milliaires qui jalonnaient ces routes. On en a retrouvé en tout 4000 dans le monde romain.

— 142 - 143. Construction de la muraille d'Antonin en Bretagne (Angleterre).

M. BAILLY

(à suivre)

140

**Chapitre II — Le temps du christianisme
et la fin de l'ordre romain (suite)**

L'évêque d'Arles, à cette époque, serait Gratus (ses successeurs seraient Ambroise en 160 et Marin en 180).

En tout état de cause, il est permis de penser que depuis cette époque et tout au cours du troisième siècle, Arles était la résidence du « procureur pour le service de l'Annone » en Narbonnaise. (L'Annone constituait un véritable service de ravitaillement de Rome, en huile et en blé, à la suite de la diminution de cette culture en Italie).

Le blé acheté ou réquisitionné en Provence était en partie stocké dans les horrea (greniers des cryptoportiques) d'Arles et acheminé ensuite par mer à destination de Rome ou livré à la consommation des troupes romaines.

Arles, à la fois port fluvial et maritime par les Fosses Mariennes, avait donc une grande importance en raison de sa situation géographique, dans l'économie de l'Empire romain.

Cette époque connaît en Provence une grande prospérité matérielle.

La Narbonnaise, selon Pline, « plus qu'une province est une autre Italie ».

Nombreux sont les Provençaux à jouer un rôle important dans l'Empire romain. Nous citerons seulement Trogue Pompée, originaire de Vaison, et son compatriote Burrhus, préfet de prétoire de Néron ; l'Arlésien Pompeius Paulinus, consul et légat de Germanie supérieure ; Agricola, beau-père de Tacite et gouverneur de Bretagne, originaire de Fréjus ; Pauline, la femme de Sénèque, était arlésienne.

**ÉVÈNEMENTS
EN FRANCE ET EN EUROPE
et événements très importants extérieurs à
l'Europe**

Monuments
et découvertes
archéologiques

- 146. Apparition à Rome de la première hérésie : le gnosticisme.
- 161 à 180. Règne prospère et calme de Marc-Aurèle, empereur philosophe qui tente de mettre un frein à la décadence de Rome.
Les Germains sont contenus hors de Gaule.
- 166. Apparition en Occident des premières épidémies de peste (apportée en Occident par les troupes romaines).
- 167. Cette épidémie atteint la Gaule.
- 169. Invasion de l'Italie par les Marcomans (barbares de la région danubienne). Ils sont soumis en 172 par Marc-Aurèle.
- 172. Les Maures d'Afrique envahissent le sud de l'Espagne.
- 175. Lyon devient siège épiscopal. Son premier évêque, Irénée, pose les fondements de la théologie catholique (l'évêque de Rome devient l'autorité suprême en matière d'orthodoxie).
- 177. Les persécutions en Gaule font 48 martyrs dans l'Église de Lyon.
- 177. Nouvelle invasion maure en Espagne.
- **180 à 305. Époque des empereurs soldats. Ceux-ci sont portés au pouvoir non plus par le Sénat de Rome, mais par leurs troupes.**
- 180. Avènement de l'empereur Commode.
- 188 (4 avril). Naissance à Lyon du futur empereur Caracalla.
- 193. Avènement de l'empereur Septime Sévère né à Leptis Magna, en Tripolitaine.
- 194. Victoire de Septime Sévère à Tirnutium, sur la Saône, sur Albinus, que ses troupes avaient élu empereur en Bretagne.

bien vite une heureuse surprise, les reçut la bouche en cœur. La vieille, en un français approximatif (car au mas on ne parlait que le provençal), déclara :

— Monsieur le maire, pour vous remercier d'avoir fait décerner à mon mari ici présent et le plus dévoué de vos administrés la décoration si enviée du Mérite agricole, permettez-nous de vous offrir ces vingt-cinq « coudons ».

— Comment !... vingt-cinq Houdon ! s'exclama le maire, croyant naïvement qu'il s'agissait de reproductions du célèbre sculpteur. Et il ajouta, d'une voix que sa joie faisait un peu trembler :

— Mais c'est trop, braves gens, beaucoup trop.

— Ce n'est rien, allez, répondirent-ils en chœur, vous le méritez bien, allez. Et sur ce, ils prirent congé, heureux de voir leur maire si content.

Celui-ci, la bouche pleine de paroles mielleuses – noblesse oblige – les raccompagna jusqu'au portail. Puis, à peine la porte refermée, il appela sa femme, ne voulant pas jouir tout seul du spectacle offert par la contemplation de vingt-cinq chefs-d'œuvre.

— Anastasie, ma petite chatte, viens vite.

Elle arriva au bout d'un bon quart d'heure car elle était occupée à se pomponner de poudre de riz.

— Devine ce qu'il y a dans ce panier ?

— Ma foi, mon biquet, je n'en sais rien : des figues peut-être, ou un canard.

— Des figues ! Parler de fruits vulgaires alors qu'il y a là vingt-cinq chefs-d'œuvre, vingt-cinq Houdon, ni plus ni moins.

— Mais tu es fou, mon minet.

— Eh bien, tu vas voir.

Il posa le panier sur la table avec d'infinies précautions, enleva les chevilles qui retenaient le couvercle et souleva celui-ci délicatement. Puis, avec l'émotion d'un Champollion démaillant une momie pharaonique, il enleva une poignée de feuilles dissimulant les précieux trésors. Quelle ne fut pas sa stupéfaction lorsque, au lieu de découvrir des trésors hors de prix, il découvrit des coings, des « coudons » comme on dit en provençal.

Jugez alors de sa colère. Alors que sa femme riait aux éclats, il tempêta hors de lui :

— Ah ! les gueux, ils vont me le payer cher.

Aussitôt, d'un geste prompt, il ouvrit une grande fenêtre sous laquelle devaient passer nos braves paysans et, dès qu'il les aperçut, il se mit à leur lancer un à un les coings qu'ils venaient d'apporter. Tout d'abord les pauvres gens crurent être victimes d'une erreur mais, quand ils s'aperçurent que c'était bien eux qu'on visait, ils s'enfuirent à toutes jambes. Et, tout en courant, la vieille, qui venait de recevoir un coing un peu trop cuit en pleine figure, ne cessait de marmonner en provençal :

— Ah ! que nous avons bien fait de les faire cuire.

René GARAGNON.

COMITÉ DE PARRAINAGE :

Président d'honneur M^e Pierre FASSIN

Parrains :

MM André CHAMSON - Maurice DRUON - Pierre EMMANUEL

Mesdames Marie MAURON - Irène FOUASSIER

MM. Yvan AUDOUARD - Henri BOSCO - Jean-Paul CLÉBERT

Yvan CHRIST - Louis FÉRAUD - Charles GALTIER - Jean-Marie MAGNAN

Pierre DOUTRELEAU - Maurice PEZET - Michael PATOUT

BUREAU :

Président : M. Jean LANDRIOT

Vice-présidents : M. Maurice BAILLY

M. Roger CORNILLON

Secrétaire générale : Madame NERI

Trésorier : M. Jean-Pierre CALIZI

Archiviste : M. René GARAGNON

BULLETIN : Équipe de rédaction : MM. GARAGNON, VAILHEN et BAILLY

Secrétaire : Mme NERI

Section Jeunes : M. BOIRON

DEMANDE D'ADHÉSION

NOM et prénom

Adresse

Profession

ABONNEMENT ANNUEL AU BULLETIN : 10 F.

Droit d'entrée :

Membre actif : 10 F.

Fondateur : 50 F.



Dépôt légal 4^e trimestre 1972 — Imp. l'Homme de Bronze - Arles
Directeur de la publication : M. Landriot